

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 03-2017

À une session spéciale du conseil municipal de Plaisance tenue le mardi 7 mars 2017 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Thierry Dansereau, Maire-suppléant.

Sont présents :

M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée : Mme Paulette Lalande Maire
M. Luc Galarneau, conseiller

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Thierry Dansereau, Maire-suppléant, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier M. Paul St-Louis constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

03-073-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

**NOTE : M. Thierry Dansereau, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

03-074-17 FINANCEMENT PAR BILLETS/ADJUDICATION

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la Municipalité de Plaisance accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 153 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 424-16. Ce billet est émis au prix de 98,001\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-074-17 FINANCEMENT PAR BILLETS/ADJUDICATION
(SUITE)

11 500 \$	1.6 %	14 mars 2018
11 600 \$	1.7 %	14 mars 2019
12 000 \$	1.9 %	14 mars 2020
12 300 \$	2.15 %	14 mars 2021
106 100 \$	2.35 %	14 mars 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

NOTE : M. Thierry Dansereau, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

03-075-17 FINANCEMENT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT que conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Plaisance souhaite emprunter par billet un montant total de 153 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
424-16	115 750 \$
424-16	37 750 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 153 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 424-16 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-075-17 FINANCEMENT PAR BILLETS (SUITE)

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	11 500 \$
2019	11 600 \$
2020	12 000 \$
2021	12 300 \$
2022	12 600 \$ (à payer en 2022)
2022	93 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Plaisance émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 424-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

NOTE : M. **Thierry Dansereau, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19 h 05

Aucune personne présente.

03-076-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE 19H05

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE la séance spéciale soit et est levée.

NOTE : M. **Thierry Dansereau, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

_____(signé)_____
Thierry Dansereau
Maire-suppléant

_____(signé)_____
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier